



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

SERVICE : AFFAIRES SCOLAIRES

2026DEL43_CONVENTION TRIENNALE 2026/2029 « L'ÉCOLE RENCONTRE LES ARTS DE LA SCÈNE » AVEC LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES

Le 15 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 9 juin 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 28

Secrétaire de séance : Dominique FAJON

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Corinne PAWLACZYK, Wilfried BARDOU, Myriam DEVALETTE, Frédéric GRIVOT, Patrick SIRVEN, Patricia RAINESON, Bernard BENEZECH, Dominique FAJON, Juan-Carlos SANZ, Laurence GAVALDA, François ROCHA, Béatrice FARIZON, Nathalie COUVREUR, Virginie COUNIL, Emilie LE CHEVERT, Bastien REMY, Vincent MARTY, Yoann TICHIT, Eléonore HOJAK.

Membres excusés qui ont donné pouvoir :

Madame Elisabeth ENJALBERT pouvoir à Monsieur Didier BUONIGIORNO
Monsieur Camille DEMAZURE pouvoir à Monsieur Patrick CENTELLES
Madame Célia CERZO pouvoir à Martine LASSERRE

Membre(s) absent(s) :

Monsieur Jonathan DIOGO

Le quorum est atteint.

L'Education Artistique et Culturelle contribue à l'émancipation et au développement de la personnalité des jeunes, à leur éducation citoyenne, à la formation de leur regard et de leur sensibilité, ainsi qu'à la construction de leur esprit critique. Elle joue un rôle déterminant dans la réduction des inégalités d'accès à la culture et permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

L'ambition du Réseau jeune public Zig Z'Arts grâce au soutien du Conseil Départemental et des collectivités territoriales du Tarn est de participer à ces missions, en proposant des spectacles de qualité.

La convention qui lie la commune à la Fédération des Œuvres Laïques arrive à son terme en juin 2026. Cette convention est le moyen permettant la rencontre des enfants avec le spectacle vivant. Il est proposé de renouveler la convention triennale entre la commune de Saint Juéry et la Ligue de l'enseignement - FOL 81 du 30/06/2026 au 30/06/2029.

La Ligue de l'enseignement - FOL 81 s'engage à organiser des spectacles de genres divers : théâtre, marionnettes, contes, contes musicaux, contes chorégraphiques, etc.... pour les écoles de la localité. En contrepartie, la commune de Saint Juéry s'engage à verser à la Ligue de l'enseignement - FOL 81 une participation calculée au prorata du nombre d'enfants présents aux représentations, multiplié par un tarif qui sera au maximum de **4,60 €/enfant/spectacle** pour l'année scolaire. La ville de Saint Juéry prend en charge les bus.

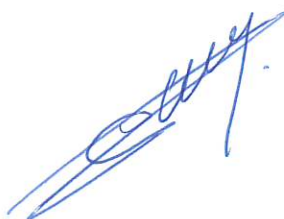
LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention triennale « L'ECOLE RENCONTRE LES ARTS DE LA SCENE » avec la fédération des œuvres laïques du 30 Juin 2026 au 30 Juin 2029.

A l'unanimité des membres présents

Pièce jointe : Convention

**Le maire,
David DONNEZ**



**Le secrétaire de séance
Dominique FAJON**

